

U n i s V e r s S e p t A r r i v é

présente

Court **MÉTRANGE**

RENNES

Trois soirées en compétition

De Courts métrages

Insolites et fantastiques

6^{ème}

du 22 au 24 octobre 2009

Règlement / Inscription

Contact :

Unis Vers Sept Arrivé

Festival COURT MÉTRANGE

13, rue du verger

35000 Rennes

Contact : Hélène Pravong

Tel/Fax : +33 2 99 67 69 97

Email : courtmetrange@yahoo.ca

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Conditions de participation

Le festival est ouvert à tous les réalisateurs et producteurs de courts métrages sous réserve que **tout ou partie de la production soit européenne** (pays de l'union européenne, Chypre, Estonie, Hongrie, Islande Lettonie, Lituanie, Malte, Norvège, Pologne, Slovaquie, République Tchèque, Slovaquie, Slovaquie, Suisse...) et de l'acceptation du présent règlement.

La participation est gratuite.

La compétition est ouverte aux films en **35 mm et en bêta sp**. Les films réalisés doivent répondre au qualificatif de fiction, **être achevés au 1^{er} janvier 2007**. **Aucune limitation de durée demandée.**

Inscriptions

L'inscription doit se faire **avant le 30 mai 2008**. Lors de l'inscription, chaque participant devra envoyer **un DVD** accompagné du bulletin d'inscription ci joint intégralement complété et signé. le DVD devra être envoyée par la poste en expédition simple (pour l'envoi, préciser valeur non commerciale) à l'adresse suivante :

**Festival Court Métrage
13 rue du verger
35000 Rennes**

Tout colis réceptionné en port dû sera refusé.

Sélection

Le comité de sélection est composé de professionnels, cinéphilos et responsables artistiques du festival. Ils visionnent les films à Rennes à partir de DVD. **Les films étrangers doivent être obligatoirement sous titrés en anglais pour la présélection, ou en français si possible.**

Les candidats seront avisés des décisions de la sélection par mail uniquement à partir du 15 juillet 2009.

Les DVD **des films sélectionnés ou non sélectionnés** seront archivés par le festival et mis à disposition des professionnels pendant la manifestation.

Films sélectionnés

Pour la France et la CEE, **Les copies des films sélectionnés doivent être déposés avant le 10 octobre 2009 à l'agence du court métrage, 2 rue de Tocqueville, 75017 Paris.**

Tout participant se trouvant dans l'impossibilité de déposer son film à l'agence devra prendre contact avec le bureau du festival qui le mettra en relation avec un transitaire de son choix. **Les films en bêta sp devront être envoyés directement à l'adresse du festival. Les frais d'envoi seront à la charge du producteur ou du réalisateur.**

Seules les copies en parfait état seront acceptées. Des précisions quant aux précautions particulières de projection des films devront être mentionnées lors de leur inscription ainsi que lors de l'envoi de la copie.

Transport et assurance

Les frais de transport des copies 35mm aller retour sont à la charge des organisateurs du festival.

Les frais d'assurance des films ne seront pris en charge par le festival que pendant la période allant de la livraison des films par le transporteur jusqu'à la reprise de ces mêmes films par le transporteur pour leur réexpédition.

En cas de perte, vol, destruction ou tout autre sinistre pouvant affecter le film, la responsabilité du festival ne sera engagée que pour le remboursement des frais de tirage d'une copie neuve calculée sur la base des prix nets suivant les tarifs des différents pays.

Conditions relatives à la présence des réalisateurs

Le festival prend en charge l'hébergement chez l'habitant des réalisateurs en compétition ainsi que les repas. Le transport des réalisateurs reste à leur charge.

Conditions relatives à l'exploitation

Les participants cèdent au festival, sans contrepartie, le droit de reproduction des photographies ou extraits TV de moins de trois minutes de leur film pour diffusion dans les publications du festival, dans la presse, sur les antennes de télévision et sur le réseau internet.

Prix:

Les prix, en espèces ou matériel, sont attribués aux réalisateurs, sauf indications contraires mentionnées dans le catalogue.

In fine : Tout litige relatif à l'application ou à l'interprétation de ce règlement sera de la compétence exclusive du Tribunal de Grande Instance de Rennes.

REGULATIONS

Entry conditions

The festival is open to all producers and directors of short-length films, provided **the entry is a European production**, i.e produced or coproduced by the following countries (European Union countries, Cyprus, Estonia, Hungary, Iceland, Latvia, Lithuania, Malta, Norway, Poland, Slovakia, Czech Republic, Slovenia, Switzerland...) and implies full acceptance of the present regulations.

The registration at the festival is free of charge.

The competition is opened with films on support **35mm and beta sp**. No maximum running time required ; fiction only, **completed after the first January 2007**.

Entries

Entry forms should be submitted **by 30th of may 2009**. It is advisable to send with the entry form duly filled up a **DVD** of the film. DVD should sent via air mail (please state "non-commercial value") or by post for pre-selection purposes **ONLY** at the following address:

**Festival Court Métrage
13 rue du verger
35000 Rennes
France**

Selection process

The selection Committee is made up of professionals and persons in charge of the artistic direction of the festival. The viewing sessions, DVD, are held in Rennes. **Films must be subtitled in English (or French if possible)** for the pre-selections. The directors and the production are informed of the result of the pre-selections by the **15th of July 2009**.

The DVD relating to **selected or unselected films** will be kept for the film market which is open to the professional guests during the festival.

Selected Films:

For France and EEC:

Beta sp must be forwarded to the festival's address below, and will be at the charge of the producer or director.

The 35mm print will be taken in charge by the festival both ways with our courier and will be shipped at the adress below :

**Festival Court Métrage
13 rue du verger
35000 Rennes
France**

Transportation and insurance:

Liability of the festival for the films entrusted to it will begin when the films are delivered to it by the carriers and will cease when these films are given to the carriers for return shipment.

In case of damage or loss of material between reception and reshipment of the films, the liability of the festival cannot exceed the cost of reprinting the film calculated on the bases of net prices at the rates applied in the various countries.

Filmmaker's attendance

The festival will cover accommodation at someone's place for filmmakers or producers whose films are in competition as well as the meals. The travel of the filmmakers won't be taken in charge by the festival.

Media and publicity

The right-holders of the selected films authorise free reproduction of stills and clips (under 3 minutes) for all festival publications, press, TV coverage and on Internet.

Prizes

Prizes in cash or equipment will be granted to directors unless otherwise stated in the catalogue.

In fine: Only the French version of the present regulation will have force of law and the Tribunal de Grande Instance de Rennes will be the sole arbitrator, should any legal dispute occur.

à retourner dûment signé avant le 30 mai 2009 à : / must be returned prior by the 30 th of may to :
Festival Court Métrange, 13 rue du verger, 35000 Rennes
Joindre un dvd avec votre inscription/ enter DVD with the entry form

TITRE du FILM : Original Title

Date d'achèvement (mois/année) Year of production :

Durée :
Running time

Genre : Fiction / Animation / Expérimental

Nationalité
Nationality

Category Fiction / Animated / Experimental

Format de diffusion : 35mm

Béta sp

Ratio : 1,33 1,66 1,85 Scope

Réalisateur / Director :

Son : Mono dolbyA dolby SR

Adresse / Adress

Code postal :

Pays / Country :

Tel :

Ville / City

e-mail :

Filmographie / Filmography :

Production / Producer :

Adresse / Adress :

Code postal :

Pays / Country :

Tel :

Ville / City

e-mail :

Fax :

Synopsis :

Scénario / Script :

Images / Photography :

Musique / Music :

originale oui / non
original Yes / No

Montage / Editing

Interprétation / Cast

Le film est- il une 1^{ère} œuvre ? / Is it first film ?

Oui / Yes

Non / No

Le film est-il libre de droit TV ? / Free from all TV rights ?

Oui / Yes

Non / No

Le film a-t-il été sélectionné dans d'autres festivals ? Other festival screenings of the film ?

Oui / Yes

Non / No

Lesquels? If so, which ones?

Prix ? / Prizes ?

J'accepte les conditions de participation de la 6ème édition de Court Métrange 2009
I have read and approved the above

Date et signature (obligatoires)